

220C4498
FR0013258399-FS1185

21 octobre 2020

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

BALYO
(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 21 octobre 2020, la société anonyme Seventure Partners¹ (5-7 rue de Montessuy, 75007 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, avoir franchi en baisse, 16 octobre 2020, les seuils de 15% du capital et des droits de vote de la société BALYO et détenir, pour le compte desdits fonds, 4 041 924 actions BALYO représentant autant de droits de vote, soit 14,04% du capital et des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions BALYO sur le marché.

¹ Contrôlée au plus haut niveau par BPCE. La société Seventure Partners déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

² Sur la base d'un capital composé de 28 785 500 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.